

Défendre et développer l'enseignement agricole public pour renouveler les générations de paysan.nes et promouvoir l'agroécologie paysanne

La crise agricole systémique qui traverse la France ainsi que d'autres pays d'Europe marque sans doute et plus que jamais la bipolarité du monde agricole avec deux modèles antagonistes : celui de l'agriculture productiviste, industrielle contre celui de l'agriculture paysanne.

Il convient de partager certains constats relatifs à la fois à l'agriculture, au monde rural et à l'enseignement agricole.

Ces constats doivent permettre de construire une ambition porteuse d'avenir et de solutions vertueuses pour l'environnement comme pour la société, soutenue par un enseignement agricole public fort.

Nous signataires, affirmons que l'agriculture française doit être fer de lance d'un modèle en rupture avec le modèle actuel, qui soit porteur d'avenir et de réponses aux enjeux environnementaux, alimentaires et territoriaux.

Les attentes sociétales sont vives et reposent sur plusieurs impératifs : relocaliser notre alimentation et donc notre production et la transformation des produits, user de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, des animaux, des hommes et des femmes qui les mettent en œuvre.

Pour ce faire, il est nécessaire de sortir du modèle industriel agricole, de permettre le renouvellement des générations d'agriculteur·rices et d'offrir des conditions de travail dignes pour les salarié·es agricoles.

Le triptyque gouvernemental « robotique, numérique et génétique » apparaît à rebours de ces objectifs. Sous couvert de modernisme, il est surtout synonyme d'asservissement des agriculteur·rices à de nouveaux outils qui feront avant tout leur endettement et leur perte d'autonomie de demain, de déshumanisation de l'agriculture elle-même, de désertification des campagnes et de poursuite des concentrations des terres agricoles et de l'industrialisation des pratiques.

Nous signataires encourageons tout au contraire de nouvelles installations à taille humaine et le développement de pratiques écologiquement vertueuses.

Elles permettront par ailleurs de relocaliser près d'un million d'emplois - installation et salariat - dans les prochaines décennies. Les paysan·nes et les salarié·es doivent pouvoir vivre dignement de leur travail.

Celles et ceux qui nourrissent le monde doivent avoir un revenu décent et des conditions de travail à la hauteur des enjeux. Ce sera possible en relocalisant la production et la transformation, en valorisant la valeur « bio » de la production, en favorisant les circuits courts de distribution, en accompagnant le monde agricole avec une formation exigeante qui garantisse un avenir serein à toutes et tous par des modes de production agricoles soutenables et résilients.

Nous signataires considérons que l'Enseignement Agricole Public doit être mis au service de ces objectifs et remplir, mieux encore qu'aujourd'hui, les missions qui lui sont dévolues par le code rural.

La formation, l'animation et le développement des territoires, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, la contribution aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires, ainsi que la coopération internationale sont les cinq missions actuelles de l'enseignement agricole.

Nous signataires exigeons une planification volontariste par la puissance publique visant à assurer le renouvellement des générations et, ce faisant, garantir l'accès à une formation publique partout sur le territoire.

Non l'objectif de 310 « contrats territoriaux de consolidation ou de création de formation » visés par le Ministre de l'Agriculture afin de diplômer seulement 2000 futur·es actifs·ives de plus par an pour l'agriculture et l'agroalimentaire est très loin du compte ! En effet, ce sont plus de 21 000 agriculteur·rices qui partent annuellement à la retraite contre 13 000 installé·es par an. Nous réclamons des ouvertures de classes à la hauteur des enjeux !

Nous signataires estimons par ailleurs que l'Enseignement Agricole Public doit être le levier principal de la promotion des transitions et bifurcations écologiques qui s'imposent. Pour ce faire, le renforcement de l'enseignement de pratiques agroécologiques paysannes et l'intégration d'un module spécifique obligatoire sur l'agriculture biologique relèvent de l'urgence.

De même, les horaires disciplinaires en matières générales, scientifiques, techniques et professionnelles se doivent d'être confortés en fonction des niveaux et des diplômes. Les rénovations de l'ensemble des contenus de diplômes doivent permettre de répondre aux défis environnementaux et climatiques sur le long terme et non uniquement aux objectifs de l'agro-industrie qui vise une satisfaction des besoins immédiats. Elles doivent aussi garantir l'émancipation des citoyen·nes.

Nous signataires considérons que les établissements d'enseignement agricole publics ont également vocation à être plus que jamais des laboratoires de nouvelles pratiques, à faciliter l'acquisition progressive de compétences, à faciliter l'installation et à promouvoir les talents de demain.

Nous demandons la création d'un atelier pédagogique spécifique du type « espace test » comme « centre pédagogique d'information et d'orientation agricole » dans chaque établissement public. Il offrira des moyens de production et d'expérimentation, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement comme un lieu de pépinière.

Oui, la loi d'orientation agricole de 2024 se doit d'être celle du renouvellement des générations d'agriculteur·rices et de porter cette ambition pour la relocalisation d'une production et d'une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement, et pour maintenir une ruralité vivante et dynamique.

Pour répondre à ces ambitions, l'EAP doit innover au service de la transition agroécologique. La formation initiale, continue et supérieure doit offrir de nouveaux diplômes et des parcours de formation aux "métiers émergents et verts".

Nous signataires considérons que les établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricole, parce qu'ils sont représentants du service public, garants de neutralité, notamment au sein du monde agricole, sont fondés à être partie prenante du guichet unique au sein de « France services agriculture ».

Pour cela, l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole serait doté d'une cellule d'orientation ayant capacité à concevoir et mettre à disposition des parcours de formation en direction des candidat·es à l'installation. Les EPLEFPA et plus particulièrement les CFPPA ont vocation à être confortés au service de cette politique publique.

S'adapter et concourir à promouvoir les métiers de demain, assurer le renouvellement des générations d'agriculteur·rices, répondre aux défis environnementaux et de santé publique, répondre aux attentes d'une alimentation plus saine et plus locale, permettre aux paysan·nes de vivre de leur travail car ceux et celles qui nourrissent le monde doivent pouvoir avoir un revenu juste,

nous signataires, nous portons ces exigences.

Seule une politique publique volontariste et ambitieuse, des moyens humains et techniques à la hauteur des enjeux le permettront, pour aujourd'hui et pour le monde de demain que nous voulons.

SIGNATAIRES :

FSU
SNETAP-FSU
Union Syndical Lycéens
Ingénieurs sans frontières - France
Alliance Écologique et Sociale
La Convergence nationale services publics
CGT AGRI
SNE-FSU
Bee Friendly
Joël Labbé, ancien sénateur du Morbihan

Confédération Paysanne
Sud Rural Territoires
SNUITAM-FSU
FNAB
Les Amis de la Terre
Déclic collectif
Noé
MODEF
FCPE
JC Balbot, Réseau CIVAM, Atelier Paysan

